Ref. formation 201702014776

MAC SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA
Lewandowski Wojciech
05.59.55.71.61
formationtonnerre@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire du Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail »

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Contenu et modalités d'organisation

1. Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail. 2. Rechercher les risques persistants pour protéger 3. De "Protéger" à "Prévenir" 4. Examiner la victime et faire alerter 5. De "faire alerter" à "informer" 6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime de plaint de brûlures, la victime se plaint de d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue. Le SST ne perd donc plus automatiquement le bénéfice de son certificat SST et n'est donc plus tenu de refaire une formation initiale SST complète. La première session de maintien et actualisation des compétences doit intervenir dans les 24 mois de la formation initiale SST.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00140403	du 19/04/2019 au 31/12/2028	TARNOS (40)	TONNERRE 511 DELTA		Non éligible	FPC